

Conservatoire National de Région - Ecole Régionale des Beaux-Arts - Demande de participation du Ministère de la Culture et de la Communication au fonctionnement de ces deux établissements artistiques

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Lors du vote du budget primitif 1991, le 11 mars dernier, le Conseil Municipal a accepté le financement du Conservatoire National de Région et de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts.

Il est proposé maintenant à l'Assemblée Communale d'autoriser M. le Député-Maire à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles la subvention de fonctionnement attribuée chaque année par le Ministère de la Culture et de la Communication à ces deux établissements d'enseignement artistique.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition.

M. LIME : Ce sont les demandes de subventions annuelles en terme de fonctionnement que l'on présente au Ministère. Je peux simplement préciser ce qu'elles étaient en 1990 pour que l'on sache à peu près à quel niveau elles vont se situer. Pour le Conservatoire, la subvention était de 2 MF et pour l'Ecole de 1 MF.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Et il est nécessaire chaque année de délibérer ?

M. LIME : Tout à fait.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : alors qu'on demande chaque année une subvention qui nous est attribuée chaque année aussi ?

M. LIME : Tout à fait.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je profite de cette question qui a trait à l'Ecole Régionale des Beaux-Arts pour attirer votre attention sur des conversations et des réflexions qui se mènent ces derniers mois au sein du Ministère concerné, je pense que cela doit être tout à la fois peut-être les Affaires Culturelles et également l'Education Nationale, pour redistribuer les compétences du réseau des écoles des Beaux-Arts. J'attire votre attention, selon les renseignements récents dont je dispose, sur le fait que notre Ecole des Beaux-Arts -je ne sais pas si elle est réellement menacée- ne semble pas prendre le devant de la scène dans cette redistribution des cartes. Aussi, je souhaiterais que nous en sachions plus ; c'est le moment de s'en occuper si nous ne voulons pas nous trouver devant une décision difficile une fois de plus.

M. LIME : C'est tout à fait exact et pour ma part l'information dont je dispose sur cette question est extrêmement récente, si bien qu'il est difficile pour l'instant de dire très précisément ce qu'il en est et plus exactement quel est le point auquel se situent les réflexions du Ministère sur cette question.

C'est sur le fond une réflexion qui est entamée depuis un certain temps mais dont on ne pouvait pas savoir à l'avance sur quelles bases elle se déroulerait. C'est une affaire à suivre d'extrêmement près. Sans doute des évolutions sont-elles nécessaires en ce qui concerne l'Ecole des Beaux-Arts de Besançon comme la plupart des écoles des Beaux-Arts dans le cadre d'une réflexion sur des spécialisations éventuelles au plan national. Nous allons donc suivre de très près cette affaire puisque le Ministère semble avoir décidé d'aboutir à des décisions dans un délai qu'on ne connaît pas du tout.

M. PINARD : Je crois qu'en tout état de cause, il y a effectivement des choses à revoir, pas simplement parce que l'Ecole des Beaux-Arts de Paris est financée à 100 % par le budget de l'Etat de même que les conservatoires de Paris et de Lyon, quand Lyon a été créé sous M. BARRE, mais aussi certains écoles de province. Je me tourne vers les services : je crois savoir par exemple que celle de Dijon est étatisée à 100 % et que Nancy est dans le même cas. On en fait jamais assez pour la culture, c'est vrai mais nous, nous avons plus de 9 MF au titre du budget de l'Ecole des Beaux-Arts. Alors je trouve très bien qu'on sorte de cette espèce d'anarchie où les uns paient pendant que les autres fonctionnent sur le

budget de l'Etat. Une mise à jour me paraît tout à fait indispensable car il serait dommage qu'on entretienne certaines des situations. «Pour tous les changements, même les plus souhaités, on en remet en coulisses», je ne sais plus qui a dit cela mais il faut qu'il y ait une mise à jour, c'est nécessaire.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je reprends la parole là-dessus pour dire qu'effectivement ce que je souhaite sur ce dossier, c'est une gestion active de vous-même, de telle sorte que s'il y a une redistribution des cartes et des négociations nous soyons présents afin d'être un peu mieux aidés et qu'on ne se retrouve pas devant une situation où on nous dira «l'Ecole Régionale des Beaux-Arts, débrouillez-vous-en on vous laisse tomber». C'est sur ce point-là que j'attire votre attention.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est même notre devoir de le faire. On a bien compris cela et nous le faisons très souvent sans être obligé de le clamer sur les toits.

M. NACHIN : Je voulais intervenir tout à fait dans le sens de M. JACQUEMIN. La réponse de Bernard LIME est restée très sibylline, très mystérieuse.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien sûr, on ne peut rien dire d'autre.

M. NACHIN : Je crois qu'il faudrait que nous soyons peut-être mieux informés. En réponse à Joseph PINARD, faudra-t-il attendre que la droite revienne au pouvoir pour que les largesses de l'Etat soient plus grandes pour l'Ecole des Beaux-Arts ? Ça fait quand même dix ans que les socialistes sont au pouvoir.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pas tout à fait, avec une coupure de deux ans quand même, cela ne fait que huit mais n'entrons pas dans ce genre de discussion...

M. PINARD : Je suis prêt à fournir à M. NACHIN l'évolution des participations de l'Etat tant en ce qui concerne l'Ecole des Beaux-Arts que le Conservatoire. Mais plutôt que de toujours attaquer du même côté, il chercherait un petit peu du côté de la Région qui n'a jamais donné un centime de fonctionnement pour l'Ecole Régionale des Beaux-Arts. Vous faites une espèce de fixation et on a l'impression qu'il faut toujours que vous nous «rentriez dedans». Je rappelle aussi que le Département a fait un effort, cela ne va pas très très loin mais enfin c'est un effort substantiel et à l'unanimité. Nous sommes quand même montés à 250 000 F en partant de 50 000 F sur l'Ecole des Beaux-Arts et une fois de plus on ne vous a pas attendu.

M. LIME : Quelques précisions de chiffres pour être tout à fait net sur cette question : le Département, en ce qui concerne l'Ecole, a donné en 1990 450 000 F pour son fonctionnement, 1 MF de l'Etat et effectivement à peu près 9 MF pour la Ville. Je précise cependant que si la Région en ce qui concerne l'Ecole n'intervient aucunement en terme de fonctionnement, elle a, au terme du contrat de plan Etat/Région décidé de donner 2 MF sur les quatre ans pour l'équipement de l'Ecole. C'est à noter car c'est un premier effort intéressant dont j'aimerais simplement qu'il se reporte aussi sur le Conservatoire National de Région pour lequel la Région donne toujours 0 centime très exactement.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il y a quand même déjà des progrès.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale à l'unanimité, adopte la délibération qui lui est proposée.